

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CF1192

présenté par

Mme Battistel, Mme Pires Beaune, M. Jean-Louis Bricout, Mme Rabault, Mme Rouaux,
M. Aviragnet, Mme Biémouret, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot,
M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert,
M. Leseul, M. Letchimy, Mme Manin, M. Naillet, Mme Pau-Langevin, M. Potier, Mme Santiago,
M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud,
Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 33

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	150 000 000
Affaires maritimes	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	150 000 000	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)	0	0
TOTAUX	150 000 000	150 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement des députés Socialistes et apparentés vise à majorer de 150 M€ les crédits du chèque énergie alors que près d'un million de français supplémentaires auraient basculé dans la pauvreté depuis le début de l'épidémie de Covid-19.

Dispositif majeur de soutien au paiement des factures d'énergie pour les ménages à revenus modestes, le chèque énergie est aujourd'hui adressé à 5,5 millions de ménages bénéficiaires. Sa valeur est comprise entre 48 € et 277 €.

La crise sanitaire a aggravé les situations de précarité énergétique, en pesant sur les ressources des personnes les plus fragiles mais aussi en alourdissant leurs dépenses d'énergie. Dans son rapport sur les répercussions de la crise sanitaire, RTE a en effet observé l'augmentation de la consommation des ménages pendant les deux mois de confinement. Et la reprise économique pourrait demander encore plusieurs mois. Aussi apparaît-il nécessaire de revaloriser le montant du chèque énergie à hauteur de 50 € pour chaque bénéficiaire, afin d'améliorer le soutien aux ménages se retrouvant en difficulté pour payer leurs dépenses d'énergie.

Le présent amendement vise donc à revaloriser de 150 millions d'euros en autorisations d'engagement et crédits de paiement l'action 2 « Accompagnement de la transition énergétique » du programme 174 « Énergie, climat et après-mines » en prélevant des montants équivalents sur

l'action 4 « Routes-entretien » du programme 203 « Infrastructures et services de transports » de la mission Écologie, développement et mobilité durables.

Comme l'objectif de l'amendement n'est pas de dépouiller cette action budgétaire utile, nous espérons que le Gouvernement lèvera le gage.